

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

VAUCLUSE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VELLERON

Séance du 11 février 2016

### Nombre de Membres

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Déli
--------------------------------------	----------------	-----------------------------------

bération

23	23	23
----	----	----

Date de la convocation :

04/02/2016

Date d'affichage :

04/02/2016

MCG/ N° 02

L'an deux mille seize et le 11 février à 18 h 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur PONCE Michel

Secrétaire de séance : Monsieur RICHARD LOUIS

Présents : PONCE Michel, LANTIN Gérard, NORMAND Marie, BANACHE Guy, LAUNAY Eliane, GIMET Robert, GHIBAUDO Françoise, RICHARD Louis, PAVAN Guillaume, CERUTTI André, CASTIGLIONE-SAURY Aline, THUY Bernard, PIANA BONNAURE Pascale, FOUSSAT Marine, AGNEL Paulette, SENET Bernard, LAUGIER Gilles, arrivée de M. DUCKIT Serge à 18 h 52.

Procurations : ERRERA Caroline donne procuration à Michel PONCE, PILOSEL Sandy donne procuration à NORMAND Marie, ARMENGOL Philippe donne procuration à LAUGIER Gilles, VLASIC Marianne donne procuration à SENET Bernard. CERUTTI Jérémy donne procuration à DUCKIT Serge.

**Objet : Commune de VELLERON**

**EXTENSION DU CIMETIERE**

**Demande de subvention au titre de la DETR 2016**

Monsieur le Maire rappelle aux élus le projet d'Extension du Cimetière.

L'implantation étant impossible dans la continuité du cimetière, la commune souhaite réaliser ce projet sur un terrain à l'entrée du village doté d'un parking et restant proche du centre.

Durant l'année 2015, les études préalables ont été menées. L'étude de sols réalisée en avril 2015 a montré une mauvaise qualité des sols et recommandé la mise en place de pieux sous les caveaux.

Face à ces préconisations onéreuses pour la collectivité, les élus ont décidé de lancer les études techniques complémentaires qui permettraient de faire un choix entre :

- la poursuite avec adaptation du projet sur ce terrain
- ou le déplacement du projet sur un autre terrain plus excentré du centre village.

Une nouvelle étude de sols réalisée en août 2015 a confirmé la présence de tourbe mais a conseillé un renforcement de sols par la mise en place de radiers sous les caveaux. Une étude béton a été menée afin de dimensionner ces radiers.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, les élus ont décidé de poursuivre ce projet sur ce terrain.

2016-006

32

2016-006  
2015

L'estimation prévisionnelle s'élève à la somme de 348 900,00 € HT soit 418 680,00 € TTC

Afin de pouvoir réaliser ces travaux devenus indispensables, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention exceptionnelle de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et d'arrêter le plan de financement prévisionnel comme suit :

Coût prévisionnel du projet : 348 900,00 € HT soit 418 680,00 € TTC

RECETTES PREVISIONNELLES :

ETAT – Réserve Parlementaire	15 000,00 €	
ETAT – Réserve parlementaire	15 000,00 €	
ETAT – DETR 2015	52 500,00 €	
<b>ETAT – DETR 2016</b>	<b>52 500,00 €</b>	
Conseil Général – FDIE	10 000,00 €	
Autofinancement communal	203 900,00 €	

Soit un total de 348 900,00 € HT

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré et avec :

5 Voix Contre (M. SENET, M. LAUGIER, M. ARMENGOL, Mme AGNEL, Mme VLASIC)

La délibération est adoptée et le Conseil Municipal :

- approuve le dossier technique d'un montant de 348 900 € HT soit 418 680 € TTC
- adopte le plan de financement ci-dessus,
- sollicite de Monsieur le Préfet de Vaucluse une aide au titre de la DETR année 2016 de 52 500 €.

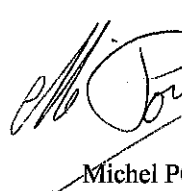

Ainsi fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus et ont signé avec Nous tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

Après le dépôt en Préfecture le :

Et publication ou notification le :

Le Maire,

  
  
Michel PONCE.